

## **Gendarmerie imaginaire : L'alibi était presque parfait**

La municipalité de Pluvigner est prête à tout pour sauver l'idée de création d'une zone commerciale, dans la prairie de Bodevéno. Elle avait pourtant subi un sérieux revers lorsque le préfet du Morbihan avait sommé le porteur de projet de produire une demande de dérogation sur les espèces protégées. Il fallait alors prouver le caractère indispensable de cette réalisation, et de simples commerces n'auraient pas suffi. C'est depuis ce moment que l'idée d'accueillir une gendarmerie sur le terrain attenant a émergé dans les débats. Quoi de plus indispensable que la sécurité nationale ? L'alibi était presque parfait.

### **Étape 1 : Attacher la zone commerciale à la remorque d'une gendarmerie imaginaire**

Sachant que la seule création d'une énième zone commerciale n'enthousiasmait pas grand monde, la municipalité a eu l'idée de lui adosser une gendarmerie, qui aurait eu fortuitement le même accès (alors que le terrain en question dispose de son entrée). Pourquoi obligatoirement faire passer les forces de l'ordre au beau milieu des commerces, dans une zone ayant un accès unique déjà sous-dimensionné ? L'intérêt est double : d'abord construire le rond-point avec les deniers des contribuables, peu enclins jusque-là à admettre que le porteur de projet ait rétrocédé une parcelle pour que ce soit la mairie qui règle la facture. Ensuite, dans une affaire devenue éminemment politique, la présence de militaires pouvait potentiellement justifier l'obtention d'une dérogation sur les espèces protégées. Ce fut le cas plus tard, par l'intermédiaire d'une dispense.

### **Étape 2 : Acheter le terrain, entre amis, à prix d'or**

Le 7 juillet 2022, Madame la Maire a réussi à faire voter à l'unanimité du conseil municipal un engagement pour installer une gendarmerie sur le terrain attenant de la prairie de Bodevéno. Une fois adopté le principe de sa création, il restait à en fixer le prix. Les domaines ont alors été consultés, comme il se doit. Puis la municipalité s'est mise d'accord avec le propriétaire. Ils ont conjointement choisi un tarif 30 % plus cher que le prix recommandé (35 € du m<sup>2</sup> au lieu de 27 €) ! Rappelons que le propriétaire et des membres importants de la majorité municipale, dont le conseiller en charge du dossier, militent dans le même comité de soutien pour la zone commerciale. Ce petit arrangement entre amis a occasionné aux Pluvignois un surcout de près de 170 000 € ! Malgré cela, la Maire reconnaît lors de la séance du conseil de novembre 2023 que cet achat ne garantit en rien l'installation de la gendarmerie. Cette

acquisition ne sert qu'à « affirmer clairement l'intérêt de la commune ». Ce qui est clair, surtout, c'est que le vendeur a fait une excellente affaire.

Dans le même temps, l'achat du terrain renforce l'illusion qu'un projet structurant est bien à l'ordre du jour. Cet espace finira pourtant probablement en lotissement, comme prévu initialement, mais aux frais du contribuable.

### **Étape 3 : Lancer bientôt les travaux du rond-point d'accès**

Parions que la création du rond-point d'accès, différé suite à une campagne de presse de l'association PARÉ en 2021, resurgira bientôt. Il sera alors présenté comme un élément indispensable à l'installation (toujours fictive) de la gendarmerie.

### **Étape 4 : Faire admettre la zone commerciale, en mettant les pouvoirs publics devant le fait accompli**

Une fois que le rond-point sera mis en service, le préfet n'aura pas d'autre choix que de valider la création de la zone commerciale. Car comment justifier la création d'un accès à 600 000 € pour y faire seulement passer un tracteur de temps en temps ?

Et à la fin, chacun constatera que la gendarmerie était tout simplement un leurre.